

Discussion sur le constat

Il n'y a pas eu de discussion spécifique sur un constat mais des appréciations positives ou négatives portées sur le système éducatif : ses acteurs, ses usagers ; son organisation, son fonctionnement ; ses contenus. Et ce tout au long des échanges en fonction des sujets abordés, des questions soulevées, des problèmes posés.

15 – Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Le débat s'ouvre par la mise en évidence de la nécessité d'un certain nombre de clarifications et d'un accord minimum sur des acceptions communes.

Violence dans les établissements scolaires, de qui et de quoi parle-t-on ?

D'une part, il s'agit sûrement davantage *d'actes de violence* qui pour être toujours trop nombreux n'en infèrent pas pour autant un *climat de violence*.

D'autre part, c'est moins *dans* les établissements mais plus souvent *à l'extérieur* que se produisent ces actes de violence.

Enfin, si 60% des établissements scolaires (second degré donc) s'estiment concernés par des phénomènes de violence, a contrario, ce sont 40% qui disent ne pas être concernés.

Le sentiment légitime d'une augmentation des phénomènes de violence à l'école ne traduit-il qu'une réalité confirmée par les chiffres ou ne résulte-t-il pas, d'une part, de la surmédiatisation du phénomène, et surtout, d'autre part, de la politique de remontée et de signalement de tout acte de violence qui fait que la connaissance que nous avons du phénomène est fondée aujourd'hui sur une réalité révélée alors qu'elle était hier cachée.

Une illustration, entre autre, la réaction des jeunes filles qui, agressées verbalement, maintenant osent s'exprimer, en parler et dénoncer et les agressions dont elles sont victimes et leurs agresseurs.

Le moment de la première séparation de l'enfant d'avec sa mère pour aller à l'école -3/4 ans- peut être vécu comme un arrachement et constituer un traumatisme, une violence faite à l'enfant et à sa mère sans que pour autant ni séquelle, ni écho dans le cursus scolaire ne se retrouve ou ne résonne.

L'accueil adapté des tout-petits -l'école maternelle lieu de socialisation, d'intégration des valeurs et de réduction des inégalités- ne préjuge-t-il pas de ce qu'il conviendrait de faire avec les inadaptés au système ?

Violences physiques, violences verbales, incivilités : quelles limites, jusqu'où doit-on, sinon peut-on, les accepter ?

Outre la question du climat de l'établissement conditionné par le degré de sérénité qui y règne, c'est aborder la question de l'autorité à l'École mais aussi celle de l'autorité hors l'École tant il est difficile de dissocier la vie interne de l'établissement de la vie externe, difficile de séparer les deux sphères et les comportements qu'on y attend des jeunes, difficile de séparer la demande de l'Éducation nationale de celle de la société.

L'École ne peut pas tout faire toute seule d'autant que les tâches qui lui sont demandées et les attentes du corps social sont en augmentation constante ?

Ce que peut l'École

A l'École, le rétablissement, sinon *le respect de l'autorité* passe par le respect des règles de vie, par le respect d'un règlement intérieur élaboré, rédigé sous la responsabilité du chef d'établissement et approuvé et admis par l'ensemble de la communauté éducative.

C'est donner les repères, les bornes, les limites pour que l'élève les respecte, se respecte et respecte les autres, respecte autrui.

Un règlement intérieur c'est fait aussi pour être appliqué et qu'en cas de manquement ne puisse se développer faute de sanction un sentiment d'impunité qui viendrait renforcer un comportement irrespectueux.

Mais il revient aussi à l'École à s'interroger sur sa part de responsabilité tant dans son comportement en termes de relations et de rapports à l'élève -parole, écoute, dialogue, psychologie de l'enfant- qu'en termes de rapport aux disciplines -didactique, notation, sanction, orientation-.

La nécessité d'une plus grande prise en compte de ces thématiques dans la formation des enseignants apparaît comme essentielle pour permettre au service public d'éducation d'assurer encore mieux sa mission d'éducation des futurs citoyens.

Par Éducation il ne suffit plus d'entendre les savoirs, les savoir-faire, les savoir être mais aussi le savoir-vivre, mieux même, le savoir-vivre ensemble.

Un certain nombre de fonctionnements -rythmes scolaires, établissements démesurés et parfois saturés, architecture inappropriée, effectifs de classe, déplacement des élèves à chaque heure, demi-pension pléthorique...-, comme des propos sinon des paroles malheureuses de certains enseignants -au sujet de la voie et des lycées professionnels par exemple- sont porteurs de facteurs qui contribuent à générer l'expression de la violence dans le même temps où d'autres fonctionnements sont mis en place pour "réparer" -heure de vie de classe par exemple- ou valoriser les progrès des élèves en très grande difficulté -pointer la réussite des élèves dyslexiques-.

Comme pourraient être aménagés des lieux de vie et mis en place des espaces pour se détendre, discuter, permettre l'expression de chacun et l'appropriation de l'espace par tous.

Sur un plan plus individuel, quelles qu'en soient les raisons -psychologiques, intellectuelles, socio-économiques, culturelles, familiales...-, il y a toujours des irréductibles, des inadaptés au système, même momentanément dans le meilleur des cas, qu'il faudrait pouvoir accueillir dans des lieux et structures spécifiques plutôt que de les transférer d'établissement en établissement ce qui ne fait que déplacer le problème sans jamais le régler.

Les dispositifs relais -classes et ateliers- pour peu qu'ils soient développés, semblent donner satisfaction au-delà de l'investissement -humain et économique- qu'ils impliquent.

Petite structure et personnels adaptés, configuration à géométrie variable et adaptable en fonction des problématiques des élèves.

Toutefois, il conviendrait d'anticiper en amont en termes à la fois de procédures -ne pas attendre le deuxième ou le troisième conseil de discipline pour décider d'une exclusion définitive et d'une affectation en dispositif relais- et de structure -pourquoi ne pas prévoir de structure souple dans les établissements qui permette des temps de respiration pour les élèves... et les professeurs.

Ces structures démontrent qu'au-delà de la majorité des élèves concernés par un enseignement normé et normatif existent des élèves hors normes, nous le savons, et que pour peu qu'il soit tenu compte de leur spécificité, des réponses adaptées en termes de structure, personnels, fonctionnement, contenus..., peuvent leur permettre de rendre ce qui leur est donné.

L'École, qui n'est pas le seul lieu d'éducation, ne peut pas tout faire toute seule d'autant qu'elle ne représente qu'une partie de la vie de l'enfant, de la vie de la famille.

Ce que peut la famille

La famille est la première instance de socialisation et de *rappeler le rôle irremplaçable de la famille, des parents dans le parcours scolaire et le suivi éducatif de leurs enfants* ce qui rend plus évidentes les difficultés scolaires quand elles sont dues aux carences éducatives.

Les autres instances de socialisation sont en voie de disparition telle l'Armée, l'Église, certains mouvements de jeunesse ; seuls restent des associations ou des clubs -sportifs le plus souvent, culturels parfois-.

Pour diverses raisons les modes d'engagement des familles dans la scolarité de leurs enfants sont multiples mais *quelles qu'elles soient, toutes les familles développent un projet éducatif*, un projet professionnel pour leurs enfants, seul le degré d'implication et d'investissement diffère.

Il est faux de dire que des parents -ceux que l'école se désespère de voir ou voit si peu- ne s'inquiète pas de la "carrière" ou du "devenir scolaire" de leurs enfants, les parents étrangers pas moins que les autres, mais ils n'ont pas toujours les mots pour le dire.

La loi d'orientation de 1989 a fait des parents des "membres" à part entière -électeurs et éligibles, parents étrangers y compris- de "la communauté éducative". Les droits en tant que parents d'élèves sont reconnus et précisés pour tous les parents quels qu'ils soient ; des lieux et des instances de participation existent où siègent leurs représentants à qualité.

Toutefois, outre que les représentants des parents ne sont pas forcément réellement représentatifs, au niveau des établissements ils ne représentent souvent qu'eux-mêmes.

Suffit-il de permettre de participer pour qu'il y ait participation ?

La participation des parents ne se décrète pas, elle se mérite et doit être construite.

C'est essentiellement à travers un projet que les parents pourront investir -projet d'école, projet d'établissement-, qu'ils pourront s'investir, s'impliquer à condition de leur donner les moyens -temps et lieu- de s'exprimer et d'être écoutés et entendus.

21 – Faut-il redéfinir les métiers de l'École ?

En établissement scolaire, tous les personnels -direction, enseignants, administratifs, ouvriers- ont le sentiment d'appartenir, à quelques nuances près, à une même communauté scolaire, à la même équipe éducative ce qui a pour effet de réduire et d'atténuer les différences de statut social et administratif. Les uns et les autres ont l'occasion de partager les bons comme les mauvais moments inhérents à tout établissement scolaire.

A l'inverse, en inspection académique, le cloisonnement -administratifs et ouvriers / enseignants et pédagogues-, apparaît plus réel et semble mettre en présence deux grands blocs qui paraissent séparés alors même que des services reçoivent régulièrement des enseignants, d'autres des parents, d'autres enfin des personnels d'inspection et d'encadrement.

A l'exemple des "stages établissements" qui permettent à tout personnel d'un même établissement de se retrouver sur des problématiques communes, *des stages inter-catégoriels sur des thématiques transversales* permettraient tant aux personnels du rectorat que de l'inspection académique de mieux se connaître, de mieux se situer dans la chaîne éducative et de valoriser ces emplois par la reconnaissance de leur spécificité.

Ces types de stages devraient être possibles tout au long de l'exercice professionnel.

Des passerelles sont possibles, sans examen ni diplôme particuliers, entre métiers de l'enseignement et métiers administratifs, pas l'inverse sauf pour un agent administratif qui réussit le CAPES.

Des passerelles devraient permettre sous une forme appropriée le passage d'un domaine à l'autre avec continuité de carrière et de rémunération.

Dans le cadre d'une formation initiale et d'une adaptation à l'emploi, des stages devraient se dérouler dans les différents niveaux d'exercice pour appréhender la réalité des services académiques et des établissements dans un souci de complémentarité des compétences.

Dans ce même souci de complémentarité, *la formation initiale des enseignants devrait comporter un volet sur les métiers administratifs et ouvriers de l'Éducation nationale* et pour ces personnels une information en IUFM sur la pédagogie et la connaissance des comportements de l'enfant.

La possibilité d'interventions d'administratifs dans les classes en fonction de leurs compétences est à promouvoir autant pour valoriser le professionnel détenteur d'un savoir-faire à transmettre que pour maintenir le lien avec la réalité et l'échelon local.

S'agissant de la réception du public, les services ont fait part de la contestation grandissante par les usagers des décisions pourtant légitimes et réglementaires qu'ils sont amenés à prendre qu'il s'agisse d'orientations, d'affectations ou de décisions de conseils de discipline.

Mais plus que la contestation c'est la multiplication des interventions de toute nature que peut engendrer une contestation, le requérant ne se contentant pas de sa démarche et de l'explication qui lui est donnée -la contestation peut venir parfois d'un manque d'explication-, mais sollicitant d'autres intervenants... qui recevront la même explication qu'il aura fallu donner, justifier, écrire, argumenter x fois dont x-1 de trop... et de temps perdu.

En cette époque de judiciarisation qui génère beaucoup d'interventions procédurières et de blocages le recours au médiateur académique conduit, une fois encore, à refaire le travail d'explication déjà fait avec la famille sans que pour autant la décision soit modifiée puisque réglementaire.

Rappel du rôle du médiateur académique -qui ne peut être saisi qu'après que toutes les voies de recours ont été épuisées- qui peut être saisi aussi bien par les usagers de l'Éducation nationale que par les personnels de l'Éducation nationale.

Remarques complémentaires sur le débat

Débat conduit à l'inspection académique sur une demi-journée, jeudi après-midi, en présence de 35 personnes, sur près d'une centaine potentielle, au plus haut de l'audimat.

Trois priorités pour l'École

1 – Rétablir l'autorité sinon la faire respecter par l'application d'un règlement intérieur discuté, expliqué, élaboré et rédigé par les diverses composantes représentées au conseil d'administration, parents et délégués d'élèves compris, et approuvé par l'ensemble de la communauté éducative.

2 – Au-delà des textes réglementaires, faire en sorte de favoriser la présence, la participation et l'implication des parents -*rôle irremplaçable des parents dans le parcours scolaire et le suivi éducatif de leurs enfants*- en les associant notamment à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'école et d'établissement dans lesquels ils pourront être et porteurs d'idées et co-acteurs de la réalisation.

3 – Prendre davantage en compte dans la formation initiale des enseignants la relation et le rapport à l'élève -*parole, écoute, dialogue, psychologie de l'enfant*- et la relation et le rapport aux familles, aux parents pour être en mesure de mieux appréhender *le savoir-vivre ensemble*.